

## CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2017

Présents	DALLET Jacky, CHACUN Loïc, GUERY Francis, SOULARD Catherine, ROCHEREAU Chantal, FONTENY Jean-Yves, COLONNIER Richard, BULTEAU Catherine, VINET Laurent, FONTENY Natacha, GILBERT Méline, DAHERON Wilfried, VRIGNAUD Catherine, CHAPLEAU Francky, CARTEAU Anthony, BELZ Laure
Absents excusés	Michel BRETAUD avec pouvoir à Francis GUERY, Bénédicte MICHENAUD avec pouvoir à Natacha FONTENY, Véronique BRETIN
Secrétaire de séance	Anthony CARTEAU
Date de convocation	4 octobre 2017
Compte-rendu de séance	du 4 septembre 2017 approuvé à l'unanimité

### Finances – Administration Générale - Personnel

#### Modifications budgétaires n° 3 – Budget général

50-2017

Le conseil approuve les modifications budgétaires ci-dessous :

Chapitre/OP	Section	Compte et libellé	Montant
65	Dépenses de fonctionnement	6574 (Subvention feu d'artifices – Comité des Fêtes)	- 5 000 €
011	Dépenses de fonctionnement	611 (contrat de services – paiement feu d'artifices J.Couturier)	+ 5 000 €
Op 57	Dépenses d'investissement	204172 (effacement du réseau téléphonique Boninière)	+ 12 000 €
Op 70	Dépenses d'investissement	2315 (Aménagement du centre bourg)	- 12 000 €

#### Assujettissement à la TH des logements vacants depuis plus de 2 ans

51-2017

Le conseil, considérant que l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants pourrait inciter les propriétaires à les céder ou à les réhabiliter, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Indemnité de conseil du receveur municipal

52-2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal, Monsieur Emmanuel MOCHON, au taux de 80% pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017.

#### Acquisition/Vente MORAND Hervé – village de la Milonnière

53-2017

Hervé et Marielle MORAND nous ont fait part d'une décision actée dans un compte rendu de conseil municipal du 23 mars 1993, de leur vendre au prix de 1 franc le m<sup>2</sup> (0.15 €) une partie du domaine public nécessaire au redressement de leur mur de clôture.

Ce redressement n'a jamais été acté devant Notaire aussi il convient de faire le nécessaire sachant que la partie cédée entre dans le cadre d'un délaissé de voirie du domaine public. De la même façon la Commune récupérera une petite partie de la parcelle AB 725 leur appartenant, jouxtant la voie.

Le Conseil Municipal, considérant que ce déclassement préalable de ce délaissé de voirie ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie desservant le village de la Milonnière et est, de ce fait, dispensé d'enquête publique (*confirmation mails Préfecture et Notaire*) :

- prononce le déclassement de la superficie concernée du délaissé de voirie en vue de son aliénation.
- confirme l'accord acté par le conseil municipal en séance du 23 mars 1993 pour céder à Monsieur et Madame Hervé MORAND, le délaissé de voirie concerné au prix de 0.15 € le m<sup>2</sup> et approuve l'acquisition à 0.15 € le m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame MORAND Hervé de la partie de la parcelle AB 725 située entre leur mur de clôture et le domaine public.
- charge Monsieur le Maire de mettre en place ce dossier ; les frais de géomètre et de notaire étant répartis à part égal entre la Commune et Mr et Mme MORAND.

Monsieur Jacky DALLET quitte la salle pour le sujet ci-dessous et est remplacé par Monsieur Loïc CHACUN, Premier Adjoint qui assure la Présidence.

#### Congrès des Maires (mandat spécial)

54-2017

Le Congrès des Maires de France (21 au 23 novembre 2017) ayant un intérêt pour la collectivité, le Conseil décide de mandater Monsieur le maire pour y participer et de prendre en charge les dépenses liées au transport et à l'inscription. Pour les autres frais (repas, nuitées) le remboursement se fera sur la base du décret du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements aux agents de l'Etat.

Monsieur Jacky DALLET réintègre la salle et reprend la Présidence de la séance.

**Mise en séparatif réseau d'assainissement du bourg (Subvention Agence de l'Eau, DCE, Maîtrise d'œuvre 55/56/57-2017**  
 SICAA études a préparé le projet concernant la mise en séparatif du réseau d'assainissement du centre bourg ainsi que l'estimatif des travaux « assainissement eaux usées » et « assainissement eaux pluviales ».

Normalement, les dépenses liées à :

- l'eau pluviale sont supportées par le budget général et intégrer au marché de mise en séparatif 2018.
- l'eau usée sont supportées par le budget assainissement et intégrer au marché mise en séparatif 2018.
- la réfection définitive des voies suite à ce travaux sont supportées par le budget assainissement et intégrer au marché d'aménagement du centre bourg 2019.

Le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes étant opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le budget assainissement n'existera plus au niveau de notre Commune. Impossibilité alors d'affecter la somme des réfections de voies sur ce budget.

Monsieur BERTON, Trésorier et comptable de la collectivité a été interrogé sur cette difficulté et sur qu'elle solution y apporter. Il donne un avis favorable, acté par mail du 26 septembre 2017, pour que le budget assainissement supporte toute les dépenses liées au marché de mise en séparatif du centre bourg en 2018 et que le budget général supporte toute les dépenses liées au marché d'aménagement du centre bourg en 2019, y compris la réfection définitive des voiries et trottoirs liée aux travaux d'assainissement, à condition que les sommes supportées indûment pas les différents budgets soient équivalentes.

SICAA a évalué les dépenses liées à l'eau pluviale à 59 604 € et à la réfection définitive des voiries/trottoirs à 59 270 € HT.

Le conseil, considérant que les dépenses estimées ci-dessus sont équivalentes et que Monsieur BERTRON, Trésorier de la collectivité, a donné son accord, retient la solution proposée ci-dessus dans l'affectation des dépenses aux différents budgets.

**Demande aide Agence de l'Eau (55-2017)** : L'Agence de l'Eau pouvant subventionner les travaux du réseau eaux usées à hauteur maximum de 40% de la dépense estimée de 215 203 € (travaux + maîtrise d'œuvre + contrôles + publicité) le conseil décide de solliciter cette dernière pour une aide financière de 86 081.20 €.

**Dossiers de consultation des entreprises (56-2017)** : Le conseil approuve les dossiers de consultation pour les travaux de mise en séparatif des réseaux ainsi que pour les contrôles et essais. Il charge Monsieur le Maire de lancer les consultations dès validation du dossier par l'Agence de l'Eau.

**Maîtrise d'œuvre mise en séparatif (57-2017)** : Le conseil donne son accord pour confier à SICAA le suivi des travaux d'eaux pluviales pour un montant de rémunération de 2 056.34 € HT correspondant à 3.45 % de l'estimation des travaux.

**Point sur les dossiers 58-2017**

**Aménagement de la traversée du village du Coin (58-2017)** : L'entreprise CHARPENTIER TP a signalé lors d'une réunion de chantier que la voie relativement déformée avait besoin d'un reprofilage partiel (rabotage) pour que l'enrobé mis en œuvre par la suite tienne, plus-value estimée à 3 829.50 € HT.

Le conseil est conscient que les travaux de reprofilage sont nécessaires à la bonne tenue de l'enrobé mais n'approuve pas la manière de faire, la déformation de la voie étant visible aussi bien par le maître d'œuvre lorsqu'il a établi son cahier des charges que par l'entreprise lors de sa soumission au marché.

Il donne néanmoins une suite favorable à cet avenant au marché de travaux de l'entreprise CHARPENTIER TP d'un montant de 3 829.50 € HT, soit une plus-value de 9.57% du marché de base (39 996.75 € HT).

Il approuve également l'acte sous-traitance, déposé par l'entreprise CHARPENTIER TP au profit de la société ATLANROUTE, pour les travaux d'enrobé et bicouche (montant maximum sous-traité : 14 775.50 € HT).

**Solde subvention Agence de l'Eau assainissement réseau eaux usées Vendrennes /St-André** : Après un quatrième refus des fiches de synthèse par l'Agence de l'Eau, nous avons rencontré le 3 octobre dernier, après mise en demeure de ces derniers, le maître d'œuvre (2LM) et les bureaux de contrôles (CEQ Ouest et SOA). L'ensemble des documents complétés nous seront remis par 2LM le 13 octobre prochain.

**Urbanisme (dossiers déposés en septembre, certificat d'urbanisme en cours)**

Demandeur		Projet	Adresse
CHUPEAU Sébastien	DP	Changement d'ouverture	Le Coin
PIFFETEAU Yannick	DP	Construction de murs de clôture	43, le Hameau du Vivier
GUERIN Joseph	DP	Division des parcelles ZA 272 - 274 - 270	Le Coin
BRETAUD Michel	CU	Division de terrain et construction d'une maison d'habitation	104, le Plessis le Tiers

Demande CU pour construction d'habitation sur l'îlot issu des parcelles ZH 153, 154, 156 et 178 appartenant à Monsieur BRETAUD Michel : Les parcelles sont situées en zone UH du PLU, le dossier a été transmis au service instructeur.

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

**59-2017**

**Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (59-2017) :** Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU intercommunal a fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire du 28/09/2017. Il

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération Intercommunale.
- fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- se décline autour de 3 axes qui ont chacun 3 orientations : Réinventer les CENTRES (recentrer les fonctions, réinvestir les potentiels et rassembler les habitants), construire collectivement un équilibre intercommunal (recomposer le territoire, s'approprier les ressources du territoire et proportionner les besoins en matière de mobilité) et optimiser l'ouverture sur le territoire élargi (conjuguer les facteurs de réussite économique, coordonner les actions menées sur le plan touristique et s'emparer de son territoire pour le révéler sur l'extérieur).

Le conseil n'a aucune remarque particulière à formuler sur ce projet de PADD.

**Information sur le prochain COPIL du 16 octobre 2017 à 18 H :** Le bureau d'étude présentera un travail général sur l'enveloppe urbaine « U » et « Ue. A l'issue de cette présentation un plan servant de base de travail sera proposé à chaque commune, uniquement sur l'enveloppe urbaine des bourgs et des villages.

Groupe de travail	A.CARTEAU, J.DALLET, L.CHACUN, F.GUERY, M.BRETAUD, M.GILBERT, C.SOULARD
Date de réunion	19 octobre 2017 à 18H30, en mairie avec Mme PERAIN – Communauté de Communes et le bureau d'études

**STECAL :** Le COPIL du 11/07/2017 a validé le principe de 3 thèmes pour les STECAL : « Economie », « Habitat » et « Loisirs ». La détermination de ces différents STECAL nécessitant une analyse approfondie, leur validation se fera lors du COPIL du 22 février 2018. D'ici cette date, les commissions compétentes, en relation avec les communes, travailleront à cette analyse en déterminant les critères qui leur permettront d'établir la liste des STECAL retenus dans chacun des thèmes.

*Monsieur CHACUN Loïc quitte la salle pour le sujet ci-dessous.*

**Offre de concours des Consorts SOULARD – travaux au Coudray**

**60-2017**

Le conseil accepte l'offre de concours des Consorts SOULARD, d'un montant de 5 522 €, en vue de réaliser des travaux d'effacement de réseaux qui amélioreront leur environnement du fait de la suppression d'un poteau électrique et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

*Monsieur Loïc CHACUN Loïc réintègre la salle.*

**Aménagement du centre bourg (compte-rendu réunion du 4 octobre 2017 avec Béatrice MOUNERON – Côté Paysage)**

La mise en séparatif du réseau d'assainissement nécessite une définition des zones de travaux d'aménagement du centre bourg et du planning prévisionnel.

Zonage prévisionnel des travaux	Phasage marché	Planning prévisionnel travaux
Place des Tilleuls et abords	Tranche ferme	Septembre – décembre 2018
Rue madone, carrefour église, rue croix Charette entre cimetière et église	Tranche ferme	1 <sup>er</sup> semestre 2019
Rue croix Charette entre la place et la route de Villeneuve	Tranche conditionnelle	1 <sup>er</sup> semestre – sept 2019
Planning prévisionnel	Dates	
Consultation des entreprises	Avril – Mai 2018	
Choix de l'entreprise	Juin – Juillet 2018	

Réunion de planning entreprise	Juillet 2018 ou tout début septembre 2018
Réunion publique avec les riverains	Début septembre 2018
Début des travaux	Septembre ou octobre 2018

Côté Paysages va élaborer un plan reprenant le zonage des travaux et le planning prévisionnel qui seront présentés à l'ensemble des services et concessionnaires le jeudi 26 octobre 2017 à 10H30.

## Sports – Loisirs – Culture – Communication

### Action Sociale

#### Compte-rendu commission du 25 septembre 2017

- 41 enfants sont inscrits à ce jour à l'école de sports sur 2 cours.
- Finalisation de l'organisation de l'après-midi des + de 60 ans. A noter que la Carsat financera cette animation à hauteur de 928 €.
- Proposition de plusieurs idées de slogans pour les vœux du 13/01/2018.
- Présentation des actions pouvant être mises en place au niveau de la Commune suite au résultat de l'enquête « analyse des besoins sociaux ».

Réunion de commission action sociale : 18 octobre à 18H30

### Questions diverses

#### Demande de vente ambulante de poissons

Monsieur Vincent BELAUD – CHAUCHE accompagne, actuellement, Monsieur Jean GUILBAUD – les Brouzils, dans ses tournées de ventes ambulantes de poissons en vue du rachat de son activité. Il souhaiterait venir à St-André, un matin par semaine. Accord du conseil sans instauration de droit de place.

#### Participation école privée de Saint-Fulgent

Pour mémoire, depuis 2013 la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie prend en charge les élèves des classes élémentaires domiciliés sur notre commune dans les villages de la Chevalleraie, la Boutinière, le Pont Girouard, la Javelière et du lotissement du Pré du Noyer. Pour l'année scolaire 2017/2018, 20 enfants de St-André sont scolarisés à l'école privée de Saint-Fulgent dont 11 enfants en classes élémentaires qui entrent dans le cadre ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes (mail du 9 octobre 2017) de l'OGEC de Saint-Fulgent qui lui ont été présentées lors d'un rendez-vous en mairie (régularisation de forfait pour les périodes 2013/2014 à 2016/2017, prise en charge des enfants ayant déménagés vers St-André en cours de scolarité à St Fulgent et dont le nouveau lieu de résidence n'est pas dans la convention, situation des fratries...).

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur ces différentes demandes considérant que l'interlocuteur dans cette affaire est la Mairie de Saint-Fulgent avec laquelle, après différents échanges et rencontres, la Commune de Saint-André a contractualisé un accord en 2013 sur la prise en charge des enfants de Saint-André scolarisés au sein de l'école privée « St-Michel » de Saint-Fulgent.

#### Compte-rendu des commissions intercommunales

##### Commission « politique du sport et équipements sportifs (Richard COLONNIER)

- Visite et état des lieux de la piscine Oasis des Essarts et du camping : Piscine vétuste, camping de 1.5 ha bien équipé et fermé depuis 2014, le tout jouxtant terrains de tennis et de padle. Volonté de redynamiser les deux équipements en trouvant une complémentarité avec celle de Saint-Fulgent. Lancement d'un appel à projet qui sondera le marché, évaluera la pertinence du produit (piscine et camping) pour réaliser un projet de développement structurant pour le territoire.

- Terrain synthétique intercommunal de football sur les Brouzils : Implantation du terrain synthétique auprès du terrain de foot existant, ELVA ayant le projet de racheter l'autre terrain enherbé le jouxtant pour son développement.

##### Commission économique (Mélina GILBERT et Anthony CARTEAU)

- Commerce de la Copechagnière : Travaux validés sur un bâti neuf qui prend en compte un local « poissonnerie ».
- Parc de la Mongie : Fin du trait de concession avec Vendée Expansion. Proposition de prolongement de la concession d'aménagement avec la SPL jusqu'au terme de la concession du Vendéopôle de Chavagnes.
- Parc de la Mongie : Problème d'assainissement pour le projet de plateforme de lavage pour les camions de la filière avicole, réunion technique prochainement.
- Zone d'activités au Pont Girouard à Saint-André : Proposition d'un prix de vente.

- Reprise de la voirie économique de l'ex-Communauté de communes du Pays des Essarts (diagnostic, plan pluriannuel d'investissement).
- PLUIH : Définition de la méthodologie pour les zones Ue et STECAL (économique).
- Projet d'implantation d'un hôtel de 50 chambres sur la zone de la Mongie.
- Nouveau dispositif d'aides de la Région pour la création ou le développement du commerce et de l'artisanat.
- Visites d'entreprises SUR LE Pays de Saint-Fulgent – les Essarts du 13 au 18 novembre.

#### Commission petite enfance (Laurent VINET)

- Multi accueil : 20 places attribuées dont 1 place pour Essarts-en-Bocage.
- 2<sup>ème</sup> personne pour le RAM, acquisition d'une 2<sup>ème</sup> voiture.
- Evolution du projet bouge l'été : Inscription en ligne.

#### Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Date	Objet	Tiers	Montant HT
15/09/2017	DIA – renonciation à acquérir parcelle ZM 538 - le Coudray	Consorts SOULARD	
15/09/2017	DIA – renonciation à acquérir parcelle AC 66 - la Brossière	GRELIER Emmanuel	
15/09/2017	DIA – renonciation à acquérir parcelle ZX 64 – rue des Acacias	BOUGARD René	
15/09/2017	DIA – renonciation à acquérir parcelle AC 14 et 17 – la Brossière	Consorts JALIER	
04/10/2017	DIA – renonciation à acquérir parcelles AB 371 – 372 – 29, rue Croix Charette	GABORIEAU Odile	
18/09/2017	Anti-virus + maintenance serveur informatique	Berger Levrault	640.00
19/09/2017	Gazette n° 35 – avril à août 2017	Imprimerie du Bocage	1 231.00
20/09/2017	Formation AIPR – réseaux Dominique ARRIVE	APAVE	580.00
21/09/2017	Plan d'évacuation restaurant scolaire et périscolaire	VIAUD	131.00
04/10/2017	Hall des logements du logis (recloutage marches et habillage soubassement	GODARD	710.60
04/10/2017	Remplacement porte d'entrée logement 3 - Logis	GODARD	1 179.81
04/10/2017	Remplacement porte d'entrée hall des logements du logis)	BROCHARD	1 395.00
04/10/2017	Peinture et sol du logement 3 - Logis	BOUDAUD	5 058.15

#### Calendrier des réunions de conseil à 20 heures

	6 novembre 2017	11 décembre 2017
15 janvier 2018	12 février 2018	12 mars 2018
16 avril 2018	14 mai 2018	11 juin 2018
9 juillet 2018	10 septembre 2018	8 octobre 2018
5 ou 12 novembre 2018	10 ou 17 décembre 2018	

1<sup>ère</sup> Commission finances : 22 janvier 2018 à 18H30 avec JMS Consultants




Présentation de l'analyse financière par JMS Consultants : Au conseil municipal du 12 février 2018

2<sup>ème</sup> Commission finances : A fixer

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du mail reçu d'un habitant de St-André sur l'état du cimetière et de la réponse qui va être apportée à cette personne. Le conseil donne son accord sur cette réponse.

Laurent VINET signale que des rats ont été vus dans le lotissement du Guérinet : Une information sera faite à la population pour rappeler l'importance de dératiser absolument.

Levée de séance : 23 heures

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 13 octobre 2017 Le Maire : J.DALLET  	Le Secrétaire de Séance, Anthony CARTEAU 
---	---